



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHER.

Délibération n°

N° D2025-181

Objet

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ORTEC

Exposé des motifs :

Le 17 janvier 2024, un camion de la société ORTEC ENVIRONNEMENT circulait dans la rue Frédéric Mistral pour stationner à proximité du portail de l'école M. Plantier dans le cadre d'une intervention sur un regard en fonte. En effectuant des manœuvres de marche arrière, le camion a percuté l'extrémité du garde-corps de sécurisation situé devant l'école.

Dans le cadre d'un recours direct engagé par les services de la commune auprès de la société ORTEC, il est proposé de conclure un protocole d'accord transactionnel destiné à résoudre le problème rencontré et de mettre un terme définitif à toute action née ou à naître du fait des dommages subis par la commune le 17 janvier 2024.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire du 06 avril 2011 relative au développement de recours à l'arbitrage pour régler amiablement les conflits ;

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250926-DM2025_0181-DE
Date de réception en préfecture : 23/09/2025

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le protocole d'accord transactionnel joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250926-DM2025_0181-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025